

APPEL À PROJETS « Compostage partagé »

RÈGLEMENT



Article 1 : Présentation de la démarche

Dans le cadre de sa politique volontariste pour réduire les déchets à la source, Bordeaux Métropole souhaite faire la promotion du compostage.

En effet, d'après les études de l'ADEME, le compostage permettrait de réduire de **65 kg/an/habitant le poids de sa poubelle**.

Aussi, depuis novembre 2012, Bordeaux Métropole, équipe gratuitement et forme les habitants intéressés par le compostage en mettant à leur disposition des composteurs individuels. Près de 33 000 composteurs ont d'ores et déjà été distribués aux habitants disposant d'un jardin. Pour permettre à chaque habitant de participer activement à la réduction de ses déchets, Bordeaux Métropole souhaite étendre ce dispositif de compostage domestique aux foyers volontaires résidant en habitat collectif grâce à un accompagnement et des outils adaptés.

C'est dans ce cadre que Bordeaux Métropole organise un appel à projets « compostage partagé » visant à mettre en place gratuitement des points de compostage en pieds des immeubles ou sur des espaces publics.

Afin de présenter votre projet aux parties prenantes (voisins, syndics, bailleurs, propriétaire de la parcelle, ...) un courrier explicatif de la démarche est joint en annexe 1

Article 2. Objet de l'appel à projets

Qu'est ce que le compostage partagé ?

Le compostage partagé comprend toutes les opérations de compostage de proximité pour un immeuble, un quartier, un lotissement ou un bourg. Il implique une répartition et une coordination des actions entre les habitants et les acteurs du territoire (collectivités, associations, copropriétés). Pour les personnes vivant en appartement, le principe est de trier ses déchets de préparation de repas (épluchures, marc de café, coquilles d'œufs, sachets de thé...) pour les déposer dans un composteur situé à proximité. Ces apports seront complétés par les déchets bruns (feuilles mortes, broyat). Après 6 à 9 mois, les habitants pourront récupérer et utiliser ce compost pour leurs jardinières ou plantes d'intérieur.

Pourquoi mettre en place une aire de compostage partagé?

Le compostage partagé comporte de nombreux avantages environnementaux, sociaux et économiques. Il permet de :

- Produire son propre engrais gratuitement et nourrir les plantes naturellement,
- Réunir les personnes d'un même immeuble ou quartier autour d'un projet écologique,
- Réduire sa production de déchets (les biodéchets correspondent à 30% du poids de votre poubelle),
- Donner une seconde vie à vos déchets et participer ainsi au développement durable de notre territoire.

Article 3. Public visé et caractéristiques du site

Cet appel à projet s'adresse aux habitants de Bordeaux Métropole en capacité de proposer des projets de compostage collectif (compostage en pied d'immeuble, en copropriété). La demande peut émaner de : bailleurs publics ou privés, syndicats ou copropriétés, associations d'habitants, un ou plusieurs résidents.

Au moins un référent identifié devra porter le projet.

Pour être retenu, le projet doit réunir au moins **5 foyers** volontaires.

L'aire de compostage doit comporter un certain nombre de caractéristiques pour être efficace, pratique et ne pas entraîner de désagréments. Il conviendra ainsi que le porteur de projet s'attache à ce que les conditions suivantes soient réunies :

- la présence d'une bonne surface d'espaces verts comprenant pelouses, arbustes, massifs fleuris et grands arbres (cela permet d'avoir un apport en déchets verts sinon il faut prévoir des apports extérieurs),
- l'espace nécessaire pour l'implantation d'une aire de compostage collectif est d'environ 15 m² pour 20 foyers et au moins 30 m² pour 50 foyers,
- la qualité de l'emplacement des composteurs :
 - éloignés des fenêtres et balcons les plus proches. Ils peuvent être plus proches d'une façade aveugle,
 - les composteurs seront, dans la mesure du possible, implantés à proximité d'une allée piétonne existante, évitant des difficultés d'accès par temps pluvieux et à proximité d'un point d'eau.

Article 4. Bénéfices des lauréats

Les lauréats bénéficieront d'un accompagnement matériel (mise à disposition de composteurs, bio-seaux, signalétique) et technique (conseils et aide dans la mise en place du projet et de son suivi) de la part de Bordeaux Métropole.

Cet accompagnement se déroulera selon plusieurs grandes phases. Ce phasage sera adapté en fonction des projets (cf. Annexe 2)

Seuls seront éligibles les projets avec bac composteur classique (cet appel à projets ne concerne pas les projets impliquant l'achat de composteurs rotatifs manuels ou électromécaniques).

Les bénéficiaires ci-dessus ne peuvent donner lieu, de la part des lauréats, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Article 5. Critères d'évaluation et de sélection des projets

Les projets seront évalués essentiellement sur la base des critères suivants :

- nombre de foyers et motivation du groupe de personnes volontaires (rappel : pour être éligible, le projet doit réunir au minimum **5 foyers** volontaires),
- compréhension du rôle de référent,
- intégration du projet dans la résidence, le quartier,
- caractéristiques du site d'implantation (cf article 3) et organisation de l'aire de compostage souhaitée (quantité et nature des apports, suivi...),
- modalités d'implication et de mobilisation des habitants de la résidence ou du quartier dans le projet,
- pérennité du projet,
- perspectives de valorisation et d'utilisation du compost,
- qualité globale du projet.
- pour les écoles, seuls les projets d'école seront pris en compte. Les projets de classe ne seront pas étudiés.

Les projets aidés seront déclarés éligibles sur la base de ces critères, dans la limite de l'enveloppe allouée par la collectivité à cette opération.

Article 6. Dossier de candidature

Les projets seront présentés dans un dossier de candidature constitué des documents suivants :

- **Formulaire du dossier de candidature dûment complété**
- **Autorisation du (des) propriétaire(s) (bailleur ou copropriété) pour l'occupation du terrain**
- **Compte rendu du conseil d'école validant la mise en place des composteurs**
- **Photos du site**

Article 7. Dépôt du dossier

Le dépôt du dossier s'effectue uniquement par envoi électronique auprès de la Direction prévention et gestion des déchets Bordeaux Métropole à l'adresse :

bmcompost@bordeaux-metropole.fr

Pour toute question administratives ou techniques contactez le 05 57 35 69 30 ou 05 57 35 80 23

Article 8. Calendrier et jury

Les dossiers peuvent être remis **toute l'année**.

Les projets seront étudiés à dates fixe à savoir les :

- 16 février 2020
- 22 mars 2020
- 3 mai 2020
- 14 juin 2020
- 13 septembre 2020
- 18 octobre 2020
- 29 novembre 2020
- 27 décembre 2020

Sélection des projets aidés :

Les projets seront étudiés à compter de la date limite de dépôt.

Les dossiers non complets ne seront pas étudiés (voir liste des documents à fournir dans l'article 6). Après étude du dossier et afin d'analyser la faisabilité des projets, une visite sera réalisée par les équipes de Bordeaux Métropole.

Les projets seront ensuite suivis par les équipes de Bordeaux Métropole ou par un de ses prestataire.

Article 9. Engagement des candidats et libertés

Tous les lauréats s'engagent à :

- autoriser Bordeaux Métropole à communiquer sur le projet, son bilan et ses résultats,
- associer Bordeaux Métropole à toute opération de communication relative au projet (chaque document devra porter la mention « opération effectuée avec le soutien de Bordeaux Métropole » ainsi que le logo de Bordeaux Métropole),
- transmettre les données relatives aux tonnages évités et nombre de foyers participant à Bordeaux Métropole au moins une fois par an sur les trois premières années,
- faire visiter son site à d'autres porteurs de projets.

Pour les candidats dont le projet n'a pas été sélectionné, les informations nominatives ne seront utilisées que pour contacter les candidats et ne seront pas conservées au-delà de l'opération.

Article 10. Règlement

La participation à l'appel à projets implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Annexe 1. Courrier explicatif de la démarche

Vice-président

Bordeaux, le **15 DEC. 2017**

objet : Accompagnement de Bordeaux Métropole à la mise en place d'un site de compostage partagé – Démarche Zéro déchet zéro gaspillage
nos références : AH/CAF/2017/0501

Madame, Monsieur

Bordeaux Métropole s'est engagée dans la démarche Zéro déchet zéro gaspillage. Le compostage partagé est un axe fort du Zéro déchet car il permet de réduire la production de 30% des déchets ménagers produits par chaque habitant. Cette pratique du compostage répond à l'obligation de la loi transition énergétique pour la croissance verte qui impose, dans la hiérarchie de traitement des déchets, de valoriser les biodéchets.

C'est à ce titre que Bordeaux Métropole met gratuitement des composteurs à disposition de tous les habitants de l'agglomération, qu'ils habitent en logement individuel ou en collectif.

Afin de garantir un site sans nuisance produisant un compost de qualité, nous assurons un accompagnement gratuit et adapté comprenant :

- une réunion d'identification des résidents et acteurs et une étude de faisabilité du projet
- la formation des habitants du site
- l'inauguration de la mise en place des composteurs
- le suivi de l'aire de compostage sur plusieurs mois

Cet accompagnement est dispensé par les agents de communication de la Direction Gestion des déchets et propreté ou ceux de notre prestataire, Au Ras Du Sol.

A ce jour, nous avons accompagné 140 sites collectifs qui montrent un réel engouement des habitants pour la réduction de leurs déchets. Le compostage diminue les nuisances olfactives dans les locaux poubelles et produit de l'engrais pour les habitants ou les espaces verts de la résidence.

De plus, la participation des habitants à la gestion de l'aire de compostage crée du lien social qui génère des échanges et un enrichissement des relations humaines.

Comptant sur votre mobilisation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Dominique Alcalá
Vice-président en charge de la collecte
et du traitement des déchets

MOINS JETER, MIEUX JETER

bordeaux-metropole.fr/gerer-ses-dechets

une question, une info ?

0800 22 21 20 (appel gratuit)

**TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET**



GASPILLAGE

ANNEXE 2 : Déroulé des projets et de l'accompagnement

	Compostage en pied d'immeuble + de 20 logements	Compostage en pied d'immeuble - de 20 logements	Compostage de quartier	Jardin partagé	École et autres établissements
En amont (à effectuer par le-s référent-s de site)					
Avoir un ou plusieurs référents de site (habitant impliqué et référent pour le groupe)	X	X	X	X	X
Susciter l'adhésion et la participation : 5 résidents / foyers minimum doivent accepter de participer au projet	X	X	X	X	
S'assurer que le site envisagé pour l'implantation des composteurs présente les caractéristiques nécessaires (dimension, possibilités d'apports de déchets bruns...)	X	X	X	X	X
Obtenir l'autorisation écrite de la co propriété, du bailleur ou du propriétaire du terrain <i>Sur un espace public (jardin, place...), Bordeaux Métropole assurera les démarches visant à vérifier les possibilités d'implantation des composteurs</i>	X	X		X	Inscription dans un projet d'école. Validation en conseil d'école.
Remplir le dossier de candidature à l'appel à projet	X	X	X	X	X

	Compostage en pied d'immeuble + de 20 logements	Compostage en pied d'immeuble - de 20 logements	Compostage de quartier	Jardin partagé	École et autres établissements
Accompagnement effectué par Bordeaux Métropole					
<i>Le référent de site ne connaît pas les techniques de compostage et de mobilisation de groupe</i>					
Pré sélection des candidatures > mail de Bordeaux Métropole	X	X	X	X	X
Rendez-vous sur site pour l'identification des acteurs et la validation du site	X	X	X	X	X
Formation des référents de site aux techniques de mobilisation/concertation par Bordeaux Métropole	X		X	X	X
Réalisation d'une réunion d'information/concertation	X		X	X	Animation en classe (option)
Mise à disposition des composteurs, bio-seaux, guide du compostage, signalétique et inauguration du site	X	X	X	X	X
Formation « Référent de site » des porteurs de projet	X	X	X	X	X
Réalisation de 2 visites de suivi (brassage, retournement, contrôle des apports et de l'humidité...)	X		X	X	X
Réalisation d'une visite de suivi		X			X

	Compostage en pied d'immeuble + de 20 logements	Compostage en pied d'immeuble - de 20 logements	Compostage de quartier	Jardin partagé	École et autres établissements
<i>Le référent de site maîtrise déjà les techniques de compostage et de mobilisation de groupe</i>					
Pré sélection des candidatures > mail de Bordeaux Métropole	X	X	X	X	X
Rendez-vous sur site pour l'identification des acteurs et la validation du site			X	Option	X
Formation des référents de site aux techniques de mobilisation par Bordeaux Métropole			Option	Option	X
Réalisation d'une réunion d'information/concertation	Réunion organisée par le référent		X	Option	Animation en classe (option)
Mise à disposition des composteurs, bio-seaux, guide du compostage, signalétique et inauguration du site	X	X	X	X	X
Formation « Référent de site » des porteurs de projet	Option		Option	Option	Option
Réalisation de visites de suivi			X	Option	X